



Challenge Sportif Départemental des Collèges



DOSSIER
DE PRESSE

Complexe Sportif Champ-Fleuri

Vendredi 7 octobre 2022

Le Département aux côtés des collégiens

PRÉAMBULE

Conformément aux orientations du projet de mandature, le Département a décidé d'organiser une manifestation d'envergure dédiée aux collégiens et au cours de laquelle tous les collèges du Département sont invités à se confronter à travers des épreuves sportives et ludiques.

La première édition de cette manifestation a eu lieu en septembre 2018, sur le site de l'étang du Gol, plus de 780 jeunes étaient présents. La 2^e édition s'est déroulée en 2019. Plus de 1000 jeunes se sont déplacés sur le complexe sportif Sarda Garriga à Saint-André.

Alors que la sédentarité progresse d'année en année, et s'est accentuée avec la crise sanitaire, le renforcement de la pratique sportive pour tous, chez les enfants et les jeunes en particulier, est un enjeu de santé publique que la collectivité a inscrit dans les priorités de la mandature 2022-2028.

Le Département en partenariat avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) organise la 3^e édition du « Challenge Sportif Départemental des Collèges » qui se déroulera le vendredi 7 octobre sur le site du complexe sportif de Cham-Fleuri. 45 collèges sont attendus soit près de 1 000 collégiens. Ouverte à tous les collèges de l'île, cette manifestation a pour but de promouvoir la pratique sportive en favorisant des passerelles entre le sport scolaire et le sport civil. Les collégiens viendront se rencontrer et se confronter dans différentes épreuves dont le fil conducteur sera les valeurs et bienfaits du sport, de la citoyenneté, de l'olympisme. Chaque collège présente une équipe de 25 élèves mixtes, qui s'affronteront dans 8 épreuves ludiques et sportives. Des ateliers de sensibilisation seront également proposés aux jeunes. À l'issue de la journée, chaque collégien engagé recevra une attestation certifiant sa participation à la manifestation. Une organisation qui s'appuie sur l'équipe éducative de chaque collège et plus particulièrement sur l'engagement des professeurs de sport.

PROGRAMME DU 3^E CHALLENGE SPORTIF DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENS

VENDREDI 7 OCTOBRE 2022 – COMPLEXE SPORTIF CHAMP FLEURI SAINT-DENIS



8H30 - 10H00

Arrivée des Collèges et formalités au secrétariat

(Au regard des temps de transport des établissements éloignés, leur intégration aux 4 premiers challenges s'effectuera selon leur arrivée)

10H00 - 12H00

Challenges :

- Soulever de pneu
- Relais 4x60m
- Tir à la corde
- Lancer de sac lesté

12H00 - 14H00

Challenges :

- Run & tir à l'arc
- Parcours Ninja
- Escalade
- Basket Ball

Les équipes des établissements en attente (ou en fin) de leur challenge pourront accéder aux différents stands proposés sur le site.

14H30

Résultats et protocole de remise des récompenses

15H30

Départ des bus.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

La manifestation est ouverte à tous les collèges publics et privés, mais pour des questions d'organisation et de sécurité, seuls les 50 premiers collèges inscrits ont été retenus.

L'engagement à participer s'est fait sur la base d'une **libre inscription et chaque établissement à présenter une équipe** mixte de 22 collégiens (11 filles et 11 garçons) issus des classes de 6e et de 5e.

Les jeunes sont départagés à l'issue des classements réalisés dans 8 ateliers.

Les épreuves physiques et sportives donnent lieu à un **classement par points**. La compilation des résultats donne le classement général des collèges inscrits

ÉPREUVES SPORTIVES

- Tir à l'Arc
- Basket, jeu d'adresse
- Soulever de pneu
- Parcours Ninja
- Escalade
- Course relais mixte 4x60 m
- Tir à la corde
- Lancer de sac lesté



RÉCOMPENSES DES COLLÉGIENS

Les **25 premiers lauréats du classement seront récompensés** selon un barème permettant d'allouer aux meilleurs collèges une **dotation destinée à l'acquisition de petits matériels sportifs** selon le barème suivant :

- 1 000 € pour le 1^{er} prix,
- 800 € pour le 2^e prix,
- 600 € pour le 3^e prix,
- 400 € du 4^e au 10^e prix,
- 300 € du 11^e au 25^e prix.

L'équipe du collège vainqueur bénéficiera d'une dotation de 3 000 € pour l'achat d'un pack APS (Activités Physiques et Sportives) contenant trois prestations : karting, parapente, canyoning.



LES ATELIERS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

Des ateliers seront également proposés aux jeunes concurrents sur la protection de l'environnement, autour des thèmes de santé et de nutrition dans le but de sensibiliser les jeunes collégiens aux grands enjeux de santé publique, aux actions de prévention contre les addictions et aux dangers liés au tabagisme. Des ateliers thématiques autour du programme « santé/sport », développement durable et sport/handicap seront également mis en place.



JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : LE DÉPARTEMENT « TERRE DE JEUX 2024 »

Avec les JOP (Jeux Olympiques et Paralympiques) de PARIS 2024, la Collectivité, labellisée « **Terre de Jeux 2024** » offre l'opportunité, aux collégiens, tout au long de l'Olympiade, de valoriser la place du sport dans la société réunionnaise.

L'objectif est notamment de faire naître des vocations pour que notre île amène sa part dans le développement du sport de haut niveau en France.

Pour la rentrée 2022-2023, il est proposé aux collèges publics, sur la base du volontariat, un concours dédié aux valeurs de l'Olympisme et du Paralympisme qui verra le collège lauréat se rendre à Paris en juillet 2024 pour assister à une partie des épreuves sportives.

Ce concours s'inspire du dispositif des classes Pierre de Coubertin-Alice Milliat qui font du sport le porteur de valeurs d'inclusion, d'excellence et de partage qui rejoignent celles de l'École de la République. Les collèges retenus s'engagent sur un projet courant sur 2 années et dont les thématiques sont définies par la collectivité départementale et ses partenaires.

Les élèves devront participer à toutes les épreuves prévues par le règlement.

Chacune d'entre elles générera un nombre de points. Le collège lauréat sera celui qui aura établi le meilleur score.

Dans ce cadre, les élèves s'affronteront sur :

- la création d'une œuvre plastique symbolisant les valeurs de l'olympisme,
- la mise en place dans le collège d'au moins une action en rapport avec la thématique choisie,
- le score obtenu lors de la participation à un quizz en rapport avec l'exposition « Histoire, Sport & Citoyenneté » présentée par la CASDEN,
- l'éloquence, où, en 3 minutes, les élèves devront célébrer les valeurs de l'olympisme, toujours en rapport avec leur thématique,
- des épreuves sportives.

Le nombre de places est limité à 1 collège par commune soit 24 établissements en lice selon un principe de « 24 communes, 24 collèges, 24 équipes ».

LES PARTENAIRES

La population scolarisée dans les collèges représente près de 8 % de la population de l'île.

Grâce aux actions du Conseil départemental le jeune réunionnais bénéficie en matière de politique éducative et jeunesse d'une dynamique positive.

L'engagement du Département en faveur des actions facultatives a pour objectif d'apporter de la cohérence et de la lisibilité aux politiques éducatives.

Ainsi, la collectivité déploie un panel d'actions à l'attention des collégiens, pour assurer à chacun, quel que soit son lieu de résidence, les meilleures chances de réussite scolaire et concourir à son bien-être.

La mise en œuvre et le suivi de ces interventions sont gérés notamment avec :

- le Passeport Educatif du collégien (PEC),
- l'UNSS

L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS)

Le Département s'implique fortement en faveur du développement et de la promotion des activités sportives, de la masse à l'élite. Ainsi, les associations sportives affiliées aux collèges et relevant de l'UNSS bénéficient du concours financier de la collectivité.

Ainsi, via le financement du CRUNSS, 13 900 €/an (Comité régional) et des 85 associations sportives UNSS des collèges publics et privés, ce ne sont pas moins de 18 000 collégiens qui participent chaque année aux compétitions sportives. Pour chacune des associations, une aide forfaitaire de 800 € est attribuée

avec en une majoration de 400 € pour les associations situées dans des zones excentrées. Cette aide est versée pour permettre le transport des collégiens vers les lieux où sont exercées les activités sportives.

Le Département entend ainsi donner une dimension à l'action en faveur du sport avec pour objectifs de créer des passerelles entre le sport scolaire et le sport civil en impliquant les associations environnantes et les enseignants d'EPS (en charge également de l'UNSS) et de valoriser la pratique du sport chez les jeunes.

MAIRIE DE SAINT-DENIS

La 3^e édition du challenge des collégiens est organisée conjointement par les directions de l'Éducation et de la Culture et du Sport sur le site du complexe sportif de Champ Fleuri à Saint-Denis en étroite collaboration avec les services de la ville de Saint-Denis.

ZOOM

Coût global de l'enveloppe annuelle au financement est de **87 100 €** :

- Fonctionnement du comité régional : **9 000 €**
- Organisations des jeux des collégiens : **4 900 €**
- Fonctionnement des associations sportives des collèges : **73 200 €**

CONTACTS PRESSE

Département de La Réunion
Direction de la Communication

Virginie Elsass • 0692 974 389
virginie.elsass@cg974.fr

Pana Rakoto • 0692 974 533
pana.rakoto@cg974.fr